

Appel à manifestation d'intérêt - Démarche « Réflexe Prévention »

26.8.2026 - | ARS Martinique

L'Agence régionale de santé (ARS) Martinique lance un appel à manifestation d'intérêt (AMI) afin d'identifier des établissements de santé volontaires pour participer à la phase pilote de la démarche « Réflexe Prévention ». Cette initiative vise à renforcer l'intégration de la prévention dans les pratiques quotidiennes des professionnels de santé et dans les parcours de soins.

Phase pilote de la démarche « Réflexe Prévention » en Martinique

Qui est concerné ?

L'appel à manifestation d'intérêt s'adresse à l'ensemble des établissements de santé de Martinique, publics ou privés, disposant d'un dossier patient informatisé (DPI).

Objectifs

La démarche « Réflexe Prévention » vise à intégrer la prévention primaire dans les pratiques quotidiennes des professionnels de santé. Elle repose sur :

- le repérage précoce des consommations de tabac, d'alcool et de cannabis ;
- la réalisation d'interventions très brèves ou brèves auprès des patients ;
- l'orientation vers des solutions adaptées lorsque nécessaire ;
- la traçabilité des actions dans le dossier patient informatisé ;
- le suivi des résultats et l'évaluation du déploiement.

Pourquoi cet appel à manifestation d'intérêt ?

Inspirée de l'approche internationale **Making Every Contact Count (MECC)**, la démarche entend faire de chaque interaction avec le système de santé une occasion de prévention et de promotion de la santé. En Martinique, cette expérimentation permettra d'identifier les conditions favorables à une intégration durable de la prévention dans les établissements de santé.

Ce que prévoit le dispositif

Les établissements sélectionnés s'engageront à :

- former leurs professionnels ;
- organiser le déploiement de la démarche au sein de leurs services ;
- développer les partenariats territoriaux nécessaires à l'orientation des patients ;
- assurer le suivi et l'évaluation des actions menées.

Financement

Chaque établissement retenu bénéficiera d'une dotation de **40 000 euros** destinée à soutenir le pilotage, la coordination et l'animation de la démarche sur une durée de **12 à 24 mois**, entre 2026 et 2028.

Calendrier

- Lancement de l'AMI : août 2026 ;
- Date limite de dépôt des candidatures : 20 septembre 2026 à 17h59 ;
- Instruction des dossiers : du 21 au 27 septembre 2026 ;
- Conventionnement des établissements retenus : fin 2026 ;
- Début de la phase pilote : premier trimestre 2027 ;
- Fin de l'expérimentation : 2028.

Modalités de candidature

Les candidatures doivent être déposées sur la plateforme **STARS-FIR** sous le libellé« **AMI 2026 Réflexe Prévention** ».

Date limite de candidature : 20 septembre 2026 à 17h59.

<https://www.martinique.ars.sante.fr/appele-manifestation-dinteret-demarche-reflexe-prevention>